

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du Jeudi 18 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 10 novembre 2021 s'est réuni à 19h30 à la mairie, sous la présidence de M. SAGE Bernard.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de procurations : 2

Nombre de votants : 15

Présents : Bernard SAGE, Francis BORDAS, Cyril COUMES, Vincent FLODERER, Nathalie FRAYSSE, Céline HACQUART, Philippe LAIR, Guillaume MALAVAL, Dominique MEYJONADE, Christophe POUCH, Manuela SALINAS, Virginie TAVARES, Éric VIDALIE

Secrétaire de séance : Dominique MEYJONADE

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal à 19H30 et propose Mme Dominique MEYJONADE comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Adoption PV dernier conseil municipal
- Projet de délibération emprunt pour le financement du pôle administratif
- Projet de délibération emprunt pour l'achat d'un bâtiment pour les services techniques
- Projet délibération portant mise à jour de la longueur du linéaire de voirie communale
- Projet de délibération relative au recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité : Renouvellement contrat Victoria Labarbarie
- Projet de délibération pour la dénomination d'une voie communale
- Projet de délibération pour la dénomination d'une voie communale
- Projet de délibération concernant les frais de scolarisation
- Projet de délibération portant création d'un emploi permanent
- Projet de délibération encaissement d'un chèque
- Projet de délibération pour adhésion de la commune au CAUE de la Corrèze

Questions diverses :

- Demande de subvention pour des élèves de St Aulaire scolarisés au collège d'Objat
- Repas des aînés
- Négociation tracteur
- Sécurité routière
- Festival de St Robert
- Bulletin municipal

01 - Adoption procès-verbal du dernier conseil municipal :

Après lecture des délibérations du précédent conseil municipal, Monsieur le Maire propose de voter pour l'adoption du procès-verbal.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

02 - Délibération emprunt pour le financement du pôle administratif :

Monsieur le Maire informe que pour les besoins de financement du pôle administratif, il est opportun de recourir à un emprunt. Après une mise en concurrence de trois organismes bancaires, l'analyse des offres a permis à la commission finances de retenir la proposition de la Caisse d'Épargne.

Caractéristiques du contrat de prêt :

Organisme prêteur	Caisse d'épargne
Montant du prêt :	175 000,00 EUROS
Durée du contrat de prêt :	20 ans
Objet du prêt :	financer les investissements
Taux d'intérêt :	0.92%
Périodicité :	annuelle
Echéance :	constante

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

03 - Délibération emprunt pour l'achat d'un bâtiment pour les services techniques :

Monsieur le Maire informe que pour les besoins de financement pour l'acquisition d'un bâtiment route de la Coopérative, il est opportun de recourir à un emprunt. Après la mise en concurrence et l'analyse des offres de trois banques, la commission finance a retenu la proposition de la Caisse d'Épargne.

Caractéristiques du contrat de prêt :

Organisme prêteur :	Caisse d'épargne
Montant du prêt :	102 500,00 EUROS
Durée du contrat de prêt :	20 ans
Objet du prêt :	Financer les investissements
Taux d'intérêt :	0.92%
Périodicité :	Annuelle
Echéance :	Constante

Monsieur FLOFERER réitère ses interrogations sur l'état de la toiture du bâtiment et sur les travaux éventuels que nécessiterait ce bâtiment.

Monsieur le Maire répond que le bâtiment sera utilisé à des fins de stockage et non pour recevoir des personnes en permanence, donc le désamiantage n'est pas obligatoire. Quant à la toiture un contrôle annuel sera effectué.

Une demande de subvention (DETR) pour l'achat du bâtiment est en cours. Un montant de 30 000 € pourrait nous être attribué en 2022.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

04 - Délibération portant mise à jour de la longueur du linéaire de voirie communale

Vu la délibération du 8 juillet 1959, dernière mise à jour du tableau des voies communales. Cette mise à jour avait permis d'identifier 12.821ml de voiries communales.

Vu la délibération du 10 décembre 2020 portant classement des chemins ruraux dans la voirie communale.

Considérant le tableau de classement de la voirie communale-année 2020.

Considérant que ces opérations de classement n'ont pas pour conséquences de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par ces voies, la présente délibération approuvant le classement de voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L141-3 du code de la voirie routière.

Le dernier tableau de classement de la voirie communale, datant de 1959, fait état d'une longueur totale de 12 821 ml. Depuis ce classement, certaines voies départementales sont devenues communales et inversement. Après classement et déclassement de ces portions de voies, il ressort que le linéaire communal correspondant aux voies communales n°1 à 11 s'élève désormais à 11 865 ml.

Le conseil municipal décide de l'incorporation de plusieurs chemins ruraux en voie communale suivant le tableau suivant :

Désignation des voies	Point Origine	Point de Fin	Longueur (m)	Largeur (m)
VC 12 de la RD 3E2 au village de Leygonie	RD 3E2	Leygonie	350,00	3,50
VC 13 de la RD 3 à la RD 3 par Malvialle	RD 3	RD 3	1860,00	3,50
VC 14 de la RD 3 à la VC 5 Malvialle	RD 3	VC 5	300,00	3,30
VC 15 de la RD 5 à Cramoix	RD 5	Cramoix	300,00	3,10
VC 16 de la VC 1 à la VC 1 par la Reynie	VC 1	VC 1	950,00	4,50
VC 17 de la VC 4 village de la Pestourie	VC 4	La Pestourie	350,00	3,00
VC 18 de la VC 1 à la RD 17 par la Quintane	VC 1	RD 17	1060,00	3,00
VC 19 de la RD 5 à la VC 3 le Roc par l'église	RD 5	VC 3 Le Roc	1755,00	3,20
VC 20 de la RD 3 route du stade	RD 3	Stade	300,00	4,70
VC 21 impasse du 19 mars 1962	VC 20	fond impasse	70,00	6,00
VC 22 impasse des Mésanges	RD 3	Fond impasse	100,00	6,00
VC 23 route du Roseix	RD 3	VC 26	185,00	4,50
VC 24 Rue Victor Hugo	RD 3	VC 23	250,00	6,00
VC 25 Rue des anciennes écoles	RD 3	fond impasse	40,00	4,00
VC 26 rue du chemin de fer	RD 3	VC 23	350,00	8,00
VC 27 Impasse du chemin de fer	VC 26	fond impasse	80,00	6,00
VC 28 route de la coopérative et de la pomme	RD 3		400,00	10,00
VC 29 Raccordement route de la coopérative au RD 3	RD 3	VC 28	90	7,00
		total	8790,00	

Après intégration de ces chemins ruraux, la longueur totale de la voirie communale pour SAINT AULAIRE s'élève à 20 655 mètres linéaires.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

05 - Délibération relative au recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité : Renouvellement contrat Victoria Labarbarie :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir agent technique, garderie et cantine.

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'agent technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 15 octobre 2021 au 31 décembre 2021.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 29 heures 50.

Monsieur COUMES signale une erreur de date et donc de prise en charge du salaire d'octobre entraînant une perte de salaire pour Victoria Labarbarie.

Monsieur le Maire répond que cette erreur a été régularisée.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

06 - Délibération pour la dénomination d'une voie communale :

En complément de la délibération 2021-02 du 21 janvier 2021 concernant la dénomination des voies communales Monsieur le maire propose de nommer **rue de l'école** la voie qui dessert l'école et la salle polyvalente.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

07 - Délibération pour la dénomination d'une voie communale :

En complément des délibérations concernant la dénomination des voies communales, Monsieur le Maire propose de baptiser le carrefour de Bellevue (ancien emplacement du monument aux morts) et de lui attribuer le nom suivant : **Rond-point Jean LEYMARIE**

En hommage au donateur du terrain.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

08 - Délibération concernant les frais de scolarisation :

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le tableau des frais de scolarisation pour les enfants de SAINT-AULAIRE qui ne peuvent pas être accueillis dans l'école et qui sont scolarisés dans la commune de : Varetz.

Commune	Année scolaire	Section	Coût	Quote/ part	total
VARETZ	2020/2021	MS	1423 ,60	1,00	1423,60
				TOTAL	1423,60

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

09 - Délibération portant création d'un emploi permanent :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions existantes :

En application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision devra recueillir l'avis préalable du comité technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes).

Le tableau actuel des emplois a été adopté par le conseil municipal le 29 juin 2020

Le Maire, au vu de l'analyse de l'organisation du secrétariat de la mairie et de la taille démographique de la commune, propose à l'assemblée :

- la création à compter du 01 décembre 2021 d'un emploi permanent de secrétaire de mairie à temps complet à raison de 35 h (durée hebdomadaire exprimée en heures);
- qu'à ce titre, cet emploi soit occupé par un fonctionnaire appartenant soit au cadre d'emplois soit au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique B au grade de rédacteur, rédacteur principal de 2^e classe, rédacteur principal de 1^{re} classe, soit au cadre d'emplois des adjoints administratifs relevant de la catégorie hiérarchique C au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe ou d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe ; ;
- que l'agent affecté à cet emploi soit chargé des fonctions de secrétaire de mairie ;
- que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondent au statut du cadre d'emplois concernés ;
- la modification du tableau des emplois à compter du 01 décembre 2021.

Monsieur COUMES s'interroge sur le devenir du poste qu'occupe Victoria Labarbarie dans la perspective d'un retour de Valérie Crapet ? Monsieur le Maire partage cette interrogation précisant l'incertitude des deux années à venir.

Une discussion s'installe entre les conseillers. Comment va s'effectuer le recrutement à venir ?

Monsieur le Maire confirme la collaboration du Centre de Gestion pour évaluer les besoins de notre commune et dégager un profil de poste. Le recrutement se fera par annonces, candidatures ou mutations.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

10 - Délibération encaissement d'un chèque

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un chèque GROUPAMA est arrivé en mairie d'un montant de 503,92 euros règlement concernant un bris de glace.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

11 - Délibération pour adhésion de la commune au CAUE de la Corrèze :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune souhaite adhérer au CAUE de la Corrèze pour un montant de 180 € (cotisation pour les communes de 500 à 999 habitants).

Ceci nous permettra :

- De participer à la vie de l'association en devenant membre de l'Assemblée générale,
- De solliciter le conseil d'architectes et de paysagiste pour nous accompagner dans la définition et la concrétisation de nos projets d'aménagement, de construction ou de restauration,
- De bénéficier des prêts d'exposition,
- De mener des actions de sensibilisation,
- D'être assisté d'un professionnel pour les jurys de concours de maîtrise d'œuvre,
- De consulter leur documentation, d'être informé et invité aux manifestations organisées par le CAUE.

Une discussion s'instaure entre les conseillers et débouche sur une demande d'informations complémentaires et de documentation. Cette délibération est reportée à une séance ultérieure. Pas de vote.

Après l'adoption des différentes délibérations, Monsieur le Maire propose de passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Demande de subvention pour des élèves de St Aulaire scolarisés au collège d'Objat**

Une demande de subvention a été formulée par le collège d'Objat, pour un voyage en Normandie sur les sites du débarquement, dans le cadre du devoir de mémoire. Trois familles de St Aulaire sont concernées. Le conseil propose une participation de 50 € par enfant.

- **Repas des aînés**

Madame SALINAS, rapporteur de la commission sociale, présente les travaux de préparation du repas des aînés de notre commune prévu le 16 janvier 2022.

Le menu et les devis sont étudiés et discutés par l'ensemble des conseillers.

- **Négociation tracteur**

Monsieur le Maire fait les points sur les négociations pour l'achat d'un tracteur neuf. Différents devis ont été demandés, le devis CHEVALIER serait le plus compétitif. Tracteur avec cabine de la marque SAME - Dorado 70 = 33 500 € HT.

Après la reprise des deux tracteurs (10 300 + 5 300 HT), il reste une soultte de 17 900 € HT.

Discussion autour de l'entretien futur de ce véhicule neuf.

- **Sécurité routière**

Monsieur le Maire expose la nécessité de recourir à un bureau d'étude pour la sécurité routière.

Discussion autour des projets futurs : verdissement, cheminements piétons, busages des fossés.

- **Festival de St Robert**

Suite à l'Assemblée Générale des Amis du Festival de St Robert, Madame Meyjonade précise que le président du Festival a remercié chaleureusement le conseil municipal de St Aulaire pour le versement de la subvention, suspendue pendant plusieurs années.

- **Bulletin municipal**

Monsieur le Maire sollicite les différentes commissions pour la réduction d'articles, accompagnés de photos, en vue de la confection du bulletin municipal. Retour sollicité le 10/12/2021.

- **Urbanisme**

Monsieur BORDAS présente les devis, les subventions et les travaux pour la récupération de l'ancien bureau de vote des Quatre Chemins par la MAM.

Travaux : 14 824 € - Subventions : 11 801 € - Delta : 3 023 € qui peut être financé par le Département.

Monsieur le Maire précise que la MAM de St Aulaire est la plus importante de l'Agglo. Sa fréquentation par des familles issues de communes plus ou moins proches de St Aulaire en fait un atout notable pour notre commune.

Madame HACQUART demande des tenues plus régulières et fréquentes de la commission Urbanisme.

- **Projet d'une école maternelle**

Une réunion serait nécessaire avant la fin de l'année en présence de tous les intervenants.

- **Point sur le centre de loisirs**

Monsieur COUMES souligne la belle participation au centre de loisirs (22 enfants en ce moment) permettant un équilibre du budget.

Nom de l'école

Monsieur COUMES annonce que la cérémonie pour le nom de l'école est prévue le samedi 11 décembre.

Clôture de la séance à 21h25.

